

Monsieur l'Ambassadeur Micheli p. inf.

p.B.41.21.Alger.O. - PO/TD/bk

Berne, le 31 octobre 1961. *PM*ConfidentielleNote de dossierPolitique d'accueil des
réfugiés algériens en Suisse

A la demande du Service de police du Ministère public fédéral et de la Division de police, les personnes suivantes se sont rencontrées au bureau du soussigné pour décider de quelle façon traiter les Algériens se trouvant en Suisse:

- M. Henri Tzaut, vice-directeur, FREPOL
- M. André Amstein, adjoint Ia, BUPO
- M. J. Göttler, collaborateur technique II, BUPO
- M. Hans Mumenthaler, chef de section II, assistance des étrangers, Division de police
- M. Frédéric Guéra, adjoint II, dito
- M. André Tripet, de la section "Ouest".

Les différentes divisions du Département fédéral de justice et police posèrent d'abord la question de principe quant au renvoi de Suisse du plus grand nombre possible d'Algériens. Notre réponse fut que le moment ne paraissait pas opportun pour mettre ce projet à exécution. La situation en France et surtout en Algérie est très incertaine actuellement. On a toutefois l'impression que l'on s'approche assez rapidement d'une solution, qu'elle soit pacifique ou non. Il faut tenir compte aujourd'hui en Algérie, dans l'intérêt de notre colonie (850 Suisses et 1200 double-nationaux environ) et des biens suisses très importants, de trois éléments:

- 1) l'élément officiel
- 2) l'élément O.A.S.
- 3) l'élément musulman

En ce qui concerne particulièrement le facteur musulman, notre rôle dans les négociations d'Evian et de Lugrin nous a acquis auprès des responsables du GPRA beaucoup de bonne volonté. Nous croyons pouvoir compter sur leur désir sincère d'épargner la colonie suisse en cas de troubles graves. Reste à savoir s'ils seront en mesure, dans l'éventualité d'un soulèvement massif de la population, de contrôler celui-ci. Il irait à l'encontre de nos intérêts



- 2 -

bien compris d'amoinrir maintenant cette bonne volonté évidente par une politique de coups d'épingles en expulsant sans véritable nécessité certains Algériens qui ont trouvé refuge chez nous.

Les représentants des services de police, bien que soulignant les questions difficiles qu'ils ont à résoudre, se rangent en principe à cet avis. Une distinction sera faite néanmoins entre les éléments associatifs et les réfugiés politiques.

Pour les premiers, un renvoi peut se justifier. Au besoin, il conviendrait d'expliquer cette pratique aux émissaires du GPRA par le fait que des éléments associatifs existent partout et qu'on ne peut pas demander à la Suisse de tolérer sur son territoire ceux d'origine étrangère.

Une plus grande réserve s'impose à l'égard des réfugiés politiques qui ne devraient pas être livrés à leur sort, par exemple en les renvoyant en France comme cela s'est produit dans des cas isolés.

Rien ne s'oppose cependant à ce que nos autorités compétentes utilisent les moyens existants - soit la voie par les ambassades de Tunisie et du Maroc ainsi que l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière, qui achemine les Algériens vers l'Allemagne où une prise de contact avec le Bureau FLN à Bonn est possible - afin de faire partir de Suisse les éléments algériens peu intéressants. Ceux-ci deviennent en effet une charge croissante. Sur les 500 Algériens résidant actuellement en Suisse, on compte 150 étudiants qui ne sont d'ailleurs aucunement empêchés de poursuivre tranquillement leurs études chez nous pour autant qu'ils s'abstiennent de toute activité politique.

Quant à la question d'un afflux d'Algériens de France - comme cela s'est passé il y a une dizaine de jours - à la suite d'une tension politique éventuelle dans ce pays, les précautions nécessaires pour l'accueil et l'hébergement ont déjà été prises à toutes fins utiles par la Division de police. Pour l'instant, il ne paraît pas que le problème va devenir aigu. Si le Département politique recevait cependant des indications à ce propos, il se mettrait immédiatement en rapport avec les services intéressés de l'Administration fédérale pour fixer d'un commun accord les mesures nécessaires dans le sens de la décision prise la semaine dernière par le Conseil fédéral.

